



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2008
Français
Original : anglais

Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1794 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2008 et m'a prié de lui rendre compte périodiquement des principaux faits survenus dans le pays. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 21 octobre 2008 (S/PRST/2008/38), le Conseil a pris note de la demande de ressources supplémentaires que lui a adressée mon Représentant spécial et m'a prié de lui présenter une analyse complète de la situation assortie de recommandations. Le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 3 juillet 2008 (S/2008/433) et jusqu'au 18 novembre 2008. Il examine aussi la manière dont la MONUC s'acquitte de son mandat dont la charge la résolution 1794 (2007) et contient des recommandations sur la configuration de la Mission et sur les ressources supplémentaires dont elle a besoin pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

II. Faits nouveaux

2. Les efforts menés pour stabiliser l'est du pays ont marqué un sérieux recul au cours de la période à l'examen. Les processus issus des Actes d'engagement de Goma et du Communiqué de Nairobi se sont enlisés et, le 28 août, les hostilités entre les Forces armées démocratiques du Congo (FARDC) et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda ont repris sur une grande échelle. Les combats, qui ont gagné tout le Nord-Kivu, ont encore aggravé la crise humanitaire, jetant plus de 250 000 personnes sur les routes, ce qui a porté à plus de 1 350 000 le nombre des déplacés dans l'est du pays. Des échanges de tir à l'arme lourde ont eu lieu à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, les groupes armés ont fait leur réapparition en Ituri et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a recommencé à commettre des atrocités, plongeant la région dans une crise encore plus grave. Sur le plan de la sécurité, la situation demeure stable dans le reste du pays mais la consolidation de la paix n'a guère progressé, qu'il s'agisse de la fourniture de services de base ou de l'extension de l'autorité de



l'État. Les préparatifs des élections locales se sont poursuivis; il reste que des lois indispensables n'ont pas encore été adoptées, ce qui risque de retarder encore la tenue du scrutin.

La crise dans le Nord-Kivu

3. En juin, le CNDP et les Forces républicaines et fédéralistes (FRF) se sont retirés de la Commission technique mixte paix et sécurité mise en place dans le cadre du programme Amani. Selon le CNDP, ses exigences n'étaient pas prises en considération, notamment les garanties concernant la protection de la communauté tutsie après le démantèlement des forces du CNDP, la sécurité des combattants du CNDP qui feraient l'objet du brassage et le retour en toute sécurité des personnes réfugiées au Rwanda, au Burundi et en Tanzanie. Il a renforcé son emprise sur les zones qu'il occupait, en établissant des forces de police et une administration parallèles, notamment des services de douane de facto à Bunagana, près de la frontière ougandaise. En juillet, des éléments du CNDP se sont rapprochés des positions des FARDC, ce qui a donné lieu à plusieurs accrochages, notamment autour de Rutshuru et de Sake.

4. Après de nombreux contacts entre la MONUC et le CNDP, il avait été convenu le 27 août que la Commission technique mixte de sécurité se réunirait le 28 août pour examiner les griefs du CNDP. Or, d'intenses combats ont éclaté le 28 août autour de Rumangabo et de Rugari, à une quarantaine de kilomètres au nord de Goma, et plus à l'ouest, à Katsiru et Kikuku, dans le territoire de Rutshuru. On ne sait toujours pas à qui doit être imputée la responsabilité de la reprise des hostilités, mais les enquêtes de la MONUC ont confirmé que des soldats du CNDP avaient commencé à se déplacer vers le nord, de Nyanzale à Rwindi et Kanyabayonga, et vers l'est, de la zone de Katsiru vers Bambo et Kirumba afin de bloquer l'axe principal Kanyabayonga-Rutshuru. Les combats ont brièvement débordé dans le Sud-Kivu, lorsque le CNDP a attaqué les positions des FARDC au sud-ouest de Minova, mais cette attaque a été repoussée.

5. Le 11 septembre, la Facilitation internationale a demandé à la MONUC de proposer aux parties un plan global de désengagement. Le plan de la MONUC a été proposé au Président de la RDC, Joseph Kabila, puis entériné par le Gouvernement le 18 septembre. Par la suite, tous les groupes armés l'ont accepté, à l'exception du CNDP, qui exigeait la tenue de pourparlers directs avec le Gouvernement en dehors du Programme Amani.

6. Le plan de désengagement proposé par la MONUC comprenait trois phases : cessez-le-feu immédiat et séparation des forces, désarmement et démobilisation des combattants, intégration dans les FARDC ou retour à la vie civile des ex-combattants. Il visait tous les groupes armés, y compris le Front démocratique de libération du Rwanda (FDLR) et prévoyait que les FARDC seraient casernées pendant l'opération de regroupement des groupes armés, la Police nationale congolaise étant progressivement déployée dans la région pour assurer le maintien de l'ordre.

7. La séparation des forces prévue par le plan a commencé près de Sake, sur le territoire de Masisi, les 19 et 21 septembre. La MONUC a tenu des consultations intensives aux niveaux du commandement et de la base pour convaincre les parties de se retirer des positions occupées dans les nouvelles zones de séparation. Cependant, la progression du CNDP autour de Sake les 20 et 21 septembre a conduit

à de nouveaux affrontements. La MONUC a aidé les FARDC à repousser le CNDP aux positions qu'il occupait avant le 28 août. À la mi-octobre, les FARDC sont parvenues à reprendre Ntamugenga et même à s'emparer de Tongo, qui était sous contrôle du CNDP. Dans le même temps, le CNDP a attaqué les positions des FARDC le long de l'axe Goma-Rutshuru et pris le camp des FARDC à Rumangabo. La MONUC a immédiatement fait pression sur les deux camps, obtenant que les FARDC se retirent de Tongo et les forces du CNDP, de Rumangabo, ce qu'elles ont fait pour un temps.

8. Le 2 octobre, Laurent Nkunda a publiquement appelé à la « libération » du Congo, ce qui a inquiété la communauté internationale, les protagonistes nationaux et la population, qui ont tous condamné sa déclaration. Dans des déclarations ultérieures et des lettres qu'il a adressées à mon Représentant spécial et à d'autres, le CNDP n'a cessé de mettre en cause la légitimité des institutions congolaises élues, qu'il accuse de mauvaise gestion et de collusion avec « des forces étrangères génocidaires » et auxquelles il reproche de ne pas protéger les populations congolaises; dans le même temps, il a demandé à plusieurs reprises à la Facilitation internationale et à la MONUC de plaider en faveur de négociations directes avec le Gouvernement en dehors du cadre du Programme Amani. Il a exigé que le Gouvernement prenne les mesures énergiques contre les groupes armés étrangers sur le territoire de la RDC et l'a appelé à instaurer un système plus fédéral et à faire preuve d'une plus grande transparence dans l'octroi de contrats miniers.

9. Le 4 octobre, le Ministre congolais des affaires étrangères s'est plaint à la MONUC et aux diplomates en poste à Kinshasa concernant l'aide apportée au CNDP par le Rwanda, qui aurait renforcé sa présence militaire le long de la frontière avec le Nord-Kivu. Le 9 octobre, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a adressé une lettre au Conseil de sécurité pour dénoncer l'offensive que les forces rwandaises avaient lancée sur Rumangabo, en territoire congolais, le 8 octobre (S/2008/641). Le Gouvernement rwandais a nié ces accusations et a déployé des troupes du côté rwandais de la frontière, affirmant qu'il s'agissait d'une mesure de précaution. À la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, la MONUC a essayé de redynamiser le mécanisme de vérification conjoint de la République démocratique du Congo et du Rwanda pour qu'il enquête sur ces allégations.

10. Lors d'une vaste offensive lancée le 26 octobre, le CNDP a repris le camp des FARDC à Rumangabo, s'est emparé de Rugari, Kalengera, Burare et Rutshuru, et a pris le contrôle de la route reliant Goma et Rutshuru. Il ne s'est arrêté qu'à quelques kilomètres de Goma avant de déclarer un cessez-le-feu unilatéral le 29 octobre. Le cessez-le-feu a été observé jusqu'au 4 novembre, date à laquelle la milice des Patriotes résistants congolais (PARECO) et des Maï-Maï a attaqué le CNDP à Kiwanja, au nord de Rutshuru. Le CNDP a pris Kiwanja, à l'issue d'intenses combats qui ont eu lieu les 4 et 5 novembre. Dans la foulée, le 6 novembre, les forces du CNDP ont attaqué les FARDC à Nyanzale. D'autres heurts se seraient produits le 7 novembre au camp de déplacés de Kibati.

11. Le 7 novembre, la MONUC a envoyé une mission d'évaluation multidisciplinaire à Kiwanja pour qu'elle mène une enquête préliminaire sur le meurtre présumé de civils lors des affrontements. La première évaluation de cette mission a fait apparaître que plusieurs personnes avaient été tuées sous les tirs croisés du CNDP et des PARECO/Maï-Maï. Il semblerait par ailleurs que, suite au

retrait des PARECO/Maï-Maï, de nombreux autres civils auraient été tués lorsque le CNDP s'est emparé de Kiwanja. La MONUC a mené une enquête plus approfondie et, le 14 novembre, a dépêché à Kiwanja une petite équipe composée de spécialistes des droits de l'homme, des affaires civiles et de la protection des enfants pour appuyer ses efforts de protection de la population civile.

12. Les 9 et 10 novembre, des combats auraient opposé le CNDP et des groupes PARECO/Maï-Maï, peut-être appuyés par des éléments des FDLR à Ngungu, dans le territoire de Masisi. Le 11 novembre, des accrochages ont eu lieu entre le CNDP et les FARDC à Kibati et dans ses environs, au nord de Goma. À la même date, des combats ont éclaté entre les FARDC et le CNDP plus au nord, sur le territoire de Rutshuru, le CNDP essayant de prendre le contrôle de la ville stratégique de Kanyabayonga et des zones environnantes, y compris Kibirizi, Rwindi, Kabasha et Ndeko. Les combats se poursuivaient au moment de la rédaction du présent rapport, les forces du CNDP étant parvenues à prendre le contrôle de Ndeko et Rwindi.

13. Pendant tous les combats qui se sont déroulés d'août à novembre, la MONUC a, comme elle en a mandat, aidé les FARDC à repousser les offensives du CNDP et essayé de sécuriser les principales agglomérations et les grands axes. Mais, quand le CNDP a lancé sa grande offensive, les FARDC ont abandonné les positions qu'elles occupaient avec l'appui de la MONUC. Bien plus, des éléments des FARDC qui se repliaient s'en sont pris directement à la MONUC, à Ntamugenga et Rwindi, les 27 et 28 octobre, et dans la zone de Kanyabayonga les 12 et 13 novembre. La grande insécurité qui règne à Goma est elle aussi imputable à des éléments incontrôlés des FARDC qui se sont repliés à l'annonce du cessez-le-feu unilatéral du CNDP. La MONUC a commencé à renforcer sa présence militaire à Goma et dans ses environs en vue de mieux protéger les civils.

14. Face à la gravité de la situation, le 28 octobre, le Président de la RDC, Joseph Kabila, a appelé les diplomates en poste à Kinshasa à demander à leur gouvernement d'envisager de déployer d'urgence une force multinationale au Nord-Kivu. Le même jour, l'Envoyé spécial du président Kabila pour la région des Grands Lacs et Ministre des affaires étrangères désigné a rencontré le Président du Rwanda à Kigali. Le 30 octobre, le Ministre rwandais des affaires étrangères a rencontré Joseph Kabila et son homologue congolais à Kinshasa. Cet échange de vues a conduit à la mise en place d'un mécanisme bilatéral visant à normaliser les relations entre les deux pays voisins. Par la suite, deux autres réunions entre Ministres des affaires étrangères ont eu lieu le 1^{er} novembre et les 14 et 15 novembre à Kinshasa et Kigali, respectivement.

15. La crise s'intensifiant, plusieurs initiatives ont été prises en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat, le désengagement des forces et la reprise du processus politique. À Kinshasa, le 29 octobre, l'Assemblée nationale a adopté un plan de règlement global de la crise, qui a été soumis au Président congolais pour examen. Le plan appelait à ouvrir le dialogue avec le CNDP, à renforcer les FARDC et à investir davantage dans les Kivus.

16. Avec l'appui de partenaires internationaux, l'Organisation des Nations Unies a mené une intense action politique pour empêcher que la situation ne continue à se détériorer dans l'est de la République démocratique du Congo. Je suis demeuré en contact étroit avec MM. Kabila et Kagame, ainsi qu'avec d'autres dirigeants de la région et du reste du monde pour discuter des moyens de hâter la fin des hostilités et de trouver des solutions durables aux menaces que posent les groupes armés

illégaux dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 31 octobre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, mon Représentant spécial, Alan Doss, M^{me} Jendayi Frazer, Sous-Secrétaire d'État américaine chargée des affaires africaines et des diplomates en poste à Kinshasa se sont rendus à Goma pour évaluer la situation sur le terrain et trouver les moyens de mettre fin à la crise humanitaire et régler les problèmes de sécurité. Le 1^{er} novembre, les Ministres français et britannique des affaires étrangères se sont aussi rendus en RDC, et plus particulièrement dans l'est du pays, avec le même objectif. À ma demande, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, est allé en République démocratique du Congo et au Rwanda, où il s'est entretenu avec MM. Kabila et Kagame et a évalué les moyens dont disposait la MONUC pour s'acquitter de son mandat. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a visité la région à la même période et s'est également entretenu avec les Présidents de la RDC et du Rwanda. Le 3 novembre, j'ai nommé l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Dans un premier temps, je l'avais nommé Envoyé spécial pour l'est de la République démocratique du Congo, mais son titre a changé après les consultations que j'ai tenues avec les parties et les dirigeants de la région à Nairobi. Je lui ai demandé de faire surtout porter ses efforts sur les menaces que la présence et les activités de groupes armés illégaux dans l'est de la République démocratique du Congo font peser sur la paix et la sécurité et sur les mesures de confiance à instaurer entre la République démocratique du Congo et ses voisins.

17. Le 7 novembre, je suis allé à Nairobi pour participer à un sommet régional sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, organisé sous les auspices de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. À cette occasion, je me suis entretenu successivement avec les Présidents de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Tanzanie, ainsi qu'avec le Président de la Commission de l'Union africaine et le Ministre angolais des affaires étrangères. Le Sommet a commencé par des consultations à huis clos entre les Chefs d'État du Kenya, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et d'autres pays voisins, ainsi que des représentants de haut niveau et des envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres États Membres. Cela a aussi été pour moi l'occasion de présenter aux dirigeants de la région l'Envoyé spécial que je venais de désigner.

18. Dans une déclaration commune du 7 novembre, les participants au Sommet ont appelé tous les groupes armés au Nord-Kivu à observer un cessez-le-feu immédiat. Il a également été décidé de mettre en place un mécanisme visant à faciliter un règlement global et à s'attaquer aux causes premières de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Le mécanisme sera présidé par le Président du Kenya, Mwai Kibaki, et se composera d'une équipe de facilitateurs, dont mon Envoyé spécial, M. Obasanjo, et l'ancien Président de la Tanzanie, M. Mkapa. Cette équipe rendra compte au Président de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, au Président de l'Union africaine et à moi-même.

19. Le 9 novembre, les chefs d'États et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) se sont réunis en Afrique du Sud. Joseph Kabila et les représentants d'autres membres de la CDAA ont participé à ce sommet extraordinaire, qui était présidé par le Président de l'Afrique du Sud, Kgalema Motlanthe, en sa qualité de Président de la CDAA. Le Sommet a fait

sienne la déclaration commune issue de la réunion régionale de Nairobi et s'est dit résolu à venir en aide à la République démocratique du Congo, au besoin en dépêchant une force régionale de maintien de la paix dans le Nord-Kivu.

20. Juste après le sommet régional de Nairobi, mon Envoyé spécial a entamé des consultations avec des chefs d'État de la région des Grands Lacs. Du 14 au 16 novembre, il s'est entretenu avec le Président de l'Angola, M. Dos Santos, le Président de la République démocratique du Congo, M. Kabila, et le Président du Rwanda, M. Kagame. Le 17 novembre, l'ancien Président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, a rejoint mon Envoyé spécial à Nairobi, commençant ainsi à jouer son rôle d'assistant de M. Obasanjo, dont l'avait chargé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Ensemble, ils se sont entretenus avec M. Kibaki, qui préside la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec le Ministre kenyan des affaires étrangères. Chez tous les dirigeants de la région avec lesquels il s'est entretenu, M. Obasanjo a trouvé la même volonté résolue de résoudre la crise dans l'est de la République démocratique du Congo que celle qui s'était exprimée lors du Sommet régional de Nairobi.

21. Le 15 novembre, mon Envoyé spécial s'est rendu à Goma pour évaluer la situation dans le Nord-Kivu. Le 16 novembre, il s'est entretenu avec Laurent Nkunda auprès duquel il a insisté sur l'importance de rétablir immédiatement et durablement le cessez-le-feu, et de l'assortir d'un mécanisme de contrôle efficace. Mon Envoyé spécial a obtenu de Nkunda qu'il accepte les recommandations de la Déclaration commune de Nairobi, y compris celle relative à son rôle d'envoyé spécial et de facilitateur de l'initiative régionale, et qu'il réitère son engagement à l'égard des principes énoncés dans les Actes d'engagement de Goma et dans le Communiqué de Nairobi. Suite aux discussions que Nkunda a eues avec l'Envoyé spécial, le CNDP a annoncé, le 18 novembre, qu'il se retirait de l'axe Kanyabayonga-Nyanzale et l'axe Kabasha-Kiwanja et a demandé à la MONUC de se déployer dans ces zones.

FDLR

22. La mise en œuvre du Communiqué de Nairobi (2007), qui énonçait les mesures à prendre pour régler le problème de la présence du FDLR dans l'est du pays, a elle aussi marqué le pas. Avec l'appui de la MONUC, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a poursuivi sa campagne de sensibilisation en faveur du désarmement des éléments du FDLR, suivi de leur rapatriement ou de leur réinstallation temporaire ailleurs en RDC. Plus de 1 100 combattants rwandais et membres de leur famille ont été rapatriés au Rwanda depuis la signature du Communiqué, mais le rythme auquel ces rapatriements se font a beaucoup baissé depuis que la situation s'est détériorée dans l'est du pays.

23. Le 17 septembre, la MONUC et les FARDC ont approuvé un nouveau plan militaire contre le FDLR, qui consiste à prendre pour cible ses sources de revenu, comme les barrages routiers et les mines qu'ils contrôlent. Les FARDC ont affecté à cette opération 10 des 12 bataillons entraînés par la MONUC. La MONUC et les autorités douanières congolaises ont également commencé à procéder à des inspections inopinées dans les aéroports et aux postes frontière dont on soupçonne que le FDLR les utilise pour exporter illégalement des minéraux. Il convient toutefois de noter que des éléments des FARDC seraient de connivence avec le FDLR sur les plans militaire et économique. Avec la reprise des hostilités, le

Gouvernement de la RDC a redéployé les 10 bataillons qui avaient été affectés à la lutte contre le FDLR sur le front contre le CNDP. Cependant, la MONUC poursuit ses activités de planification conjointe avec les FARDC concernant la formation des soldats et leur déploiement contre le FDLR.

Sud-Kivu

24. Dans le Sud-Kivu, les signataires des Actes d'engagement avaient d'abord accepté le Plan de désengagement proposé par la MONUC, qui l'avait présenté à une réunion du Comité directeur d'Amani en septembre. Pour le Sud-Kivu, le Plan de désengagement prévoyait la démilitarisation totale des Hauts-Plateaux, principale zone d'activité militaire dans la province, ainsi que le déploiement de la Police nationale congolaise dans ces zones. Cependant, la mise en œuvre du Plan a été retardée du fait que les trois principaux groupes concernés, à savoir le FRP, le Yakutumba et les Maï-Maï Zabuloni, se sont retirés du processus pour diverses raisons. Par ailleurs, on n'a pas encore trouvé les moyens de financer les aspects démobilisation, désarmement et réintégration du Plan de désengagement.

Ituri et Haut-Uélé

25. En Ituri, la MONUC a appuyé l'opération Iron Stone, que les FARDC ont menée en juillet contre le Front de résistance patriotique d'Ituri (FRPI), responsable des violences et des pillages qui ont eu lieu dans les environs de Tchev. Le 29 septembre, la FRPI a recommencé à attaquer les positions des FARDC à Tchev, Quinz, Bulanzabo et Kodheza. La MONUC a eu recours à la force pour aider les FARDC à repousser la FRPI, mais, par la suite, la FRPI est parvenue à rester sur ses positions dans plusieurs localités, sur le territoire d'Irumu, et à bloquer une des principales routes reliant l'Ituri et le Nord-Kivu. À la fin du mois d'octobre, aidées par la MONUC, les FARDC ont pu reprendre plusieurs positions de la FRPI et prendre des mesures pour sécuriser les axes Bunia-Beni et Bunia-Mahagi/Aru. De plus, le 3 novembre, les FARDC et la MONUC sont parvenues à reprendre le quartier général de la FRPI à Tchev.

26. Autre fait marquant, de nouvelles milices ont fait leur apparition en Ituri pendant la période à l'examen, dont le Front pour la justice au Congo (FPJC). Le FPJC a attaqué les positions des FARDC et pillé plusieurs villages entre la fin du mois de septembre et la moitié du mois d'octobre dans le territoire d'Irumu. La reprise des combats en Ituri a été source d'insécurité et provoqué de nouveaux déplacements de population. Les FARDC ont eu plus de succès en Ituri que dans le Nord-Kivu, puisque, de façon générale, elles ont regagné le terrain perdu et ont même progressé à certains endroits.

27. Plus au nord, dans le Haut-Uélé, la situation sur le plan de la sécurité s'est fortement détériorée suite aux incursions de l'Armée de libération du Seigneur (LRA) et aux violentes attaques qu'elle a lancées contre des civils congolais dans une dizaine de localités au nord de Dangu depuis le 17 septembre. Une enquête menée par la MONUC, entre le 29 septembre et le 10 octobre, a fait apparaître que, du 17 septembre au 4 octobre, la LRA a enlevé quelque 177 enfants congolais et tué 76 adultes.

28. Les opérations des FARDC, appuyées par la MONUC, contre la LRA sont entrées dans leur seconde phase au cours de la période à l'examen. Bien que, dans un premier temps, le déploiement ait souffert en raison de problèmes logistiques, les

FARDC sont parvenues, avec l'appui de la MONUC, à envoyer rapidement trois bataillons de quelque 2 250 soldats à Dungu dès que la LRA a intensifié ses activités. De plus, la MONUC a envoyé 230 militaires et 5 civils à la base opérationnelle avancée de Dungu. Elle a apporté un appui logistique, assuré la formation et aidé à la planification des opérations menées par les FARDC pour contenir et isoler la LRA dans la zone du Parc de Garamba. Le 31 octobre, à 35 kilomètres au nord-est de Dungu, des affrontements opposant la LRA et les FARDC auraient fait neuf morts parmi les combattants de la LRA, alors que six soldats des FARDC avaient trouvé la mort lors d'accrochages qui s'étaient produits au cours des 10 jours précédents. D'autres combats ont eu lieu à Dungu les 1^{er} et 2 novembre, qui auraient fait 21 morts parmi les éléments de la LRA. Parallèlement, des éléments de la LRA ont continué à se présenter volontairement à la MONUC pour être désarmés et rapatriés.

29. Mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, l'ancien Président du Mozambique, M. Chissano, et le Chef médiateur et Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Riek Machar Teny, se sont rendus dans la région du 4 au 9 novembre en vue d'amener les parties et les principaux protagonistes à se mettre d'accord sur une date butoir pour la signature de l'Accord de paix final. Le Gouvernement ougandais et la LRA sont convenus que Joseph Kony signerait l'Accord de paix final le 29 novembre 2008 à Ri-Kwangba dans le Sud-Soudan. Joseph Kabila et Salva Kiir Mayardit, Premier Vice-Président soudanais, encouragés par les contacts directs qui ont eu lieu en Ouganda entre le chef de la délégation de la LRA et des représentants de haut niveau du Gouvernement, sont convenus de donner une dernière chance à Kony de signer l'Accord de paix.

Sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies

30. Le regain de violence dans l'est de la République démocratique du Congo a aggravé les menaces qui pèsent sur le personnel des Nations Unies dans tout le pays : le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont dû être retirés de Rutshuru, Bunia et Dungu et 15 véhicules des Nations Unies ont été endommagés lors des manifestations qui se sont déroulées à Goma, Bukavu et Bunia. Toute une série de mesures ont été prises par l'ONU pour limiter les risques encourus par le personnel, notamment la publication de bulletins de sécurité, les restrictions apportées aux déplacements du personnel, notamment à Goma, Bukavu et Dungu, l'amélioration de la sécurité physique des locaux des Nations Unies, la multiplication des patrouilles effectuées par des soldats et des policiers de la MONUC et la mise en place d'un couvre-feu à Goma.

Droits de l'homme, violences sexuelles, protection des enfants et état de droit

31. Même si la coopération entre la MONUC et les autorités nationales s'est un peu améliorée en matière de droits de l'homme, la situation demeure extrêmement préoccupante dans le pays. Des éléments des FARDC et de la PNC ont commis un grand nombre d'atteintes graves aux droits de l'homme au cours de la période à l'examen : exécutions arbitraires, viols, actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les groupes armés, congolais ou étrangers, notamment le CNDP, le PARECO, les Maï-Maï-Mongol, le FDLR et la LRA, ont eux aussi commis en toute impunité des violations graves des droits de l'homme : massacres, actes de torture, enlèvements, recrutement forcé de mineurs, déplacements forcés de

population et destruction de camps de déplacés, travail forcé, esclavage sexuel et autres formes de violence sexuelle. Des membres des services nationaux du renseignement, tant civil que militaire, étaient impliqués dans des violations des droits de l'homme à motivation politique, surtout des arrestations et des détentions arbitraires suivies de torture et d'extorsion. Les forces de sécurité nationale ainsi que des responsables politiques et administratifs ont été également pris pour cible des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui ont fait l'objet de menaces ou été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires ou d'autres mauvais traitements.

32. La MONUC a continué d'assurer une formation aux droits de l'homme aux membres des services de sécurité ainsi qu'aux parlementaires, journalistes et membres d'organisations de la société civile. Dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne, la MONUC a mis en place un réseau d'ONG nationales spécialisées dans la protection des victimes et des témoins et leur a dispensé une formation en matière de création de capacités.

33. Le recrutement d'enfants par les groupes armés s'est aggravé au cours de la période à l'examen. Les Mai-Mai seraient les groupes armés qui recourraient le plus au recrutement d'enfants, suivis par le CNDP et le FDLR. Dans le Nord-Kivu, des enfants qui ont fui les combats entre les FARDC et le CNDP racontent que le CNDP utilise des enfants au front.

34. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), quelque 6 693 nouveaux cas de violence sexuelle ont été enregistrés en République démocratique du Congo au cours de la première moitié de 2008. Dans 65,5 % des cas, les auteurs présumés étaient des civils et dans 32,7 % des cas, c'étaient des hommes en uniforme. La majorité des viols, qui sont le fait d'hommes portant l'uniforme (2 145 sur 3 209), ont été commis dans le Nord-Kivu, dans le Sud-Kivu et en Ituri. Soixante-six pour cent des victimes étaient mineures, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2007. Les victimes âgées de 10 à 17 ans représentaient 55 % des victimes, tandis que 10 % d'entre elles avaient moins de 10 ans.

35. La MONUC a pris des mesures pour contribuer à la lutte contre la violence sexuelle. Son intervention s'est axée sur le renforcement des capacités, le soutien judiciaire et le suivi médical et psychosocial dans les Kivus. Ainsi, des centres d'assistance juridique pour les victimes de violence sexuelle ont été mis en place dans cinq provinces avec l'aide des Gouvernements belge et canadien. Le Ministère de la justice a également adopté une feuille de route, élaborée avec l'appui de la MONUC et des organismes des Nations Unies, qui contient notamment un certificat médical normalisé pour les victimes de violences sexuelles.

36. La MONUC s'est également employée à améliorer ses méthodes de collecte de données sur la violence sexuelle et à mettre au point une stratégie globale pour la combattre en consultation avec les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. L'objectif est d'achever, d'adopter et de commencer à appliquer cette stratégie à la fin de 2008. On a commencé à répertorier les activités, en cours et projetées, menées par les partenaires internationaux dans le domaine de la violence sexuelle; à la faveur de cet exercice, on a constaté que la coordination entre certains secteurs laissait toujours à désirer, problème que l'on s'emploierait à régler dans le cadre de la stratégie globale.

37. Le MONUC a également continué à sensibiliser les acteurs politiques nationaux et les associations féminines en vue de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions. Grâce à ces efforts, le Gouverneur du Sud-Kivu a nommé huit femmes dans son cabinet et sept femmes ont été intégrées dans la structure provinciale du programme Amani pour le Sud-Kivu.

38. Au cours de la période à l'examen, la MONUC a aidé le secrétariat permanent du Haut Conseil de la magistrature à créer une base de données nationale des magistrats sur la base des données recueillies par une mission conjointe organisée plus tôt dans l'année. De plus, la MONUC a aidé les responsables nationaux à mettre au point un modèle de « tribunal de paix » qui sera utilisé pour le développement de l'infrastructure judiciaire. La MONUC aide aussi le secrétariat permanent à mettre au point des programmes de formation destinés à toutes les catégories de personnel du secteur judiciaire.

39. Dans tout le pays, la situation dans les prisons est demeurée alarmante, la surpopulation carcérale allant jusqu'à atteindre 600 %. Entre juillet et août, plus de 25 prisonniers sont morts de faim. Une seule prison dans tout le pays reçoit des fonds destinés à l'alimentation des détenus, à hauteur de moins d'un cent de dollar des États-Unis par jour et par prisonnier. La MONUC collabore avec des partenaires pour aider les autorités à trouver des solutions durables pour nourrir les détenus. Cependant, l'absence de fonds alloués par l'État est très préoccupante. Un nouveau plan stratégique a été mis au point par la MONUC et le Ministère de la justice concernant la réforme des prisons et la formation.

Situation humanitaire

40. Dans l'ensemble, la situation humanitaire est demeurée précaire pendant la période à l'examen, les indicateurs relatifs à la santé, à la nutrition et à la sécurité alimentaire restant proches de la cote d'alerte dans de nombreuses parties du pays. Dans l'est de la République démocratique du Congo, la reprise des combats à la fin du mois d'août s'est traduite par une détérioration sensible de la situation humanitaire. Selon les estimations, 250 000 personnes ont été jetées sur les routes, la plupart d'entre elles cherchant refuge dans des camps plutôt que dans des familles d'accueil. Bon nombre de ceux qui ont été contraints de partir avaient déjà fui les zones de combat à plusieurs reprises. Au début du mois de novembre, la communauté humanitaire estimait que près de 70 % des habitants du Nord-Kivu étaient eux-mêmes des déplacés ou en accueillant.

41. De plus, la reprise des combats en Ituri et les actions menées par la LRA dans le Haut-Uélé ont été à l'origine d'autres déplacements massifs de population dans la Province Orientale. Selon les premières estimations, 22 000 personnes ont quitté leur foyer en raison des combats qui ont éclaté en Ituri, bien que les organisations humanitaires locales aient indiqué que le nombre total de déplacés pourrait être beaucoup plus élevé. Au total, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime qu'il y a actuellement 1 350 000 de déplacés dans les deux Kivus et dans l'Ituri. Plus au nord, les attaques de la LRA contre des villages au nord de Dungu ont poussé quelque 26 000 personnes à prendre la fuite.

42. Depuis le début de l'année, 67 actes dirigés contre des organismes des Nations Unies et des ONG humanitaires ont été signalés dans le Nord-Kivu, la plupart perpétrés par des hommes portant armes et uniforme. Il s'agissait surtout de détournements de véhicules, d'extorsions, de vols à main armée et de confiscations

de véhicules et de secours, qui sont autant d'atteintes au droit international humanitaire. Des démarches, systématiquement entreprises auprès des autorités gouvernementales, de l'armée congolaise et de représentants des groupes armés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies et la MONUC, se sont traduites par une amélioration sensible de l'accès aux populations dans le besoin et des conditions de travail des organisations humanitaires au moment de l'établissement du présent rapport.

43. Le Plan d'action humanitaire pour la République démocratique du Congo de 2008, pour lequel 736 millions de dollars sont nécessaires, en a reçu 502 millions, soit 68 % du total requis. Environ 80 % des fonds disponibles ont été alloués à des programmes d'urgence dans l'est du pays.

III. Mandat de la MONUC

44. Les défaillances des FARDC et les problèmes rencontrés par la MONUC, sollicitée à l'excès alors qu'elle s'efforce de faire face à la reprise des hostilités dans les Kivus, ont suscité entre plusieurs parties prenantes un débat sur le mandat confié à la Mission au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Lors des entretiens qu'ils ont eus avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, les représentants du Gouvernement ont demandé une révision du mandat de la MONUC pour permettre à la Mission de mener des opérations contre les groupes armés illégaux indépendamment des FARDC. Par ailleurs, certains États Membres se sont demandé si le mandat de la Mission était suffisamment clair et ferme pour lui permettre de faire face à la situation complexe sur le terrain.

45. Le mandat de la Mission au titre du Chapitre VII est défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1756 (2007), dans laquelle le Conseil a autorisé la MONUC à appuyer les opérations conduites par les FARDC dans l'est de la République démocratique du Congo pour désarmer les groupes armés locaux et étrangers récalcitrants et empêcher la fourniture d'un appui à ces groupes, y compris l'appui tiré d'activités économiques illicites. Au paragraphe 3 de la résolution 1804 (2008), le Conseil a réaffirmé ces aspects du mandat de la Mission.

46. Par sa résolution 1756 (2007), le Conseil de sécurité a aussi autorisé la MONUC à utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités, pour protéger les civils et le personnel humanitaire sous la menace imminente de violences physiques, contribuer à améliorer les conditions de sécurité dans lesquelles l'aide humanitaire est fournie, protéger les personnels, dispositifs, installations et matériels des Nations Unies, assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté, et dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais.

47. Dans mes précédents rapports, j'ai fait le point des mesures prises par la MONUC pour s'acquitter de son mandat au titre du Chapitre VII. Pendant la crise actuelle, pour protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques, la MONUC a, dans les limites de ses moyens déjà mis à rude épreuve, renforcé sa présence dans le Nord-Kivu et empêché à ce jour la prise de grandes agglomérations, dont Goma, par le CNDP. La MONUC a mené une offensive contre

le CNDP dès le début des combats afin de le contraindre à retourner aux positions qu'il occupait au 28 août, donnant ainsi un avertissement clair qu'elle utiliserait tous les moyens nécessaires si celui-ci menaçait les grandes agglomérations. La Mission a également négocié divers désengagements au niveau local. Vu que la MONUC compte 10 soldats pour 10 000 civils dans le Nord-Kivu, la Mission a offert une protection à des dizaines de milliers de civils en effectuant régulièrement des patrouilles et à tous ceux qui ont cherché refuge auprès de ses bases d'opérations mobiles et autres partout dans le Nord-Kivu.

48. La MONUC a continué de protéger le personnel humanitaire et d'escorter les convois humanitaires. L'appui de la Mission a permis aux agents humanitaires d'apporter une aide alimentaire et non alimentaire à quelque 135 000 personnes dans l'est du pays depuis la reprise des combats, et les opérations humanitaires se poursuivent. Le 18 novembre, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, la MONUC a entamé le déminage d'une zone à l'ouest de Goma en vue de la réinstallation de quelque 50 000 personnes déplacées, loin des lignes de front de Kibati.

49. Ainsi qu'il ressort du présent rapport, la MONUC a prêté appui aux opérations militaires menées par les FARDC contre le CNDP et des groupes en Ituri et dans le Haut-Uélé. En ce qui concerne les groupes armés étrangers, comme indiqué au paragraphe 23 ci-dessus, la MONUC a aidé les FARDC à concevoir un plan d'opérations militaires contre les FDLR et a formé 10 bataillons des FARDC pour ces opérations. Cependant, la mise en œuvre du plan dans le cadre du Communiqué de Nairobi a été perturbée par la crise dans le Nord-Kivu.

50. Avant la reprise des hostilités à grande échelle, des activités d'appui à la mise en œuvre des processus de Goma et de Nairobi ont été menées pendant la période considérée dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, qui comptait quatre principaux volets portant sur a) les questions politiques et diplomatiques; b) la sécurité et les questions militaires; c) le rétablissement et la consolidation de l'autorité de l'État; et d) le retour des déplacés et des réfugiés et le redressement. La reprise des combats dans les Kivus et en Ituri a eu une incidence négative sur la mise en œuvre de la Stratégie, entraînant dans certains cas la suspension temporaire des opérations. Malgré des difficultés graves, des progrès ont été réalisés et plus de 60 millions de dollars ont été mobilisés pour en assurer la mise en œuvre.

51. C'est ainsi que la MONUC a coprésidé la Commission technique mixte de paix et de sécurité et appuyé ses travaux avant sa suspension. La Mission a prêté concours et participé aux activités du Groupe de contrôle conjoint issu du Communiqué de Nairobi. Avant la reprise des hostilités, de nombreuses activités politiques ont été menées en vue d'obtenir l'accord des parties pour le désengagement, le brassage et la démobilisation. Diverses initiatives politiques ont également été lancées pour amener les parties à revenir au processus de Goma.

52. La présence de la police de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo a été renforcée, le Coordonnateur régional de la police de la MONUC ayant été déployé à Goma pendant la période considérée. La Mission a aussi collaboré avec des homologues nationaux et provinciaux à l'examen, à la sélection et au déploiement d'agents de la Police nationale congolaise devant être déployés dans l'est du pays dans le cadre des efforts visant à élargir l'autorité de l'État. À cet égard, le déploiement de quelque 500 agents, sur un total de 2 600

agents supplémentaires de la Police nationale congolaise, commencera en novembre. Par ailleurs, deux pelotons des unités de police constituées de la MONUC ont été transférés de Lubumbashi à Goma et ont entamé des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise dans la ville.

53. La Mission a aussi poursuivi ses efforts en matière de renforcement des capacités des FARDC. À ce jour, 12 bataillons des FARDC ont subi la formation de base dispensée par la MONUC, qui entend former 20 bataillons d'ici à la fin de 2009. Toutefois, la reprise des combats dans les Kivus a retardé le début de la formation, ce qui pourrait influencer sur la date d'achèvement. La construction d'installations pour les brigades intégrées en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu se poursuit dans le cadre de la réforme générale du secteur de la sécurité.

54. La remise en état de plusieurs routes dans le Nord-Kivu a commencé mais la reprise des hostilités n'a pas permis de faire des progrès. Cette initiative à forte intensité de main-d'œuvre a permis de créer quelque 1 300 emplois, chiffre qui devrait passer à 4 000 à la fin de 2008. Des dispositions sont également prises pour entamer la construction de commissariats de police, de tribunaux, de prisons et de bâtiments administratifs et de les doter d'équipements de base et de fournitures. Les discussions sont également avancées s'agissant de l'appui à fournir dans le cadre de la stratégie de déploiement du personnel administratif local.

55. En ce qui concerne la réintégration et le relèvement des communautés, la MONUC a appuyé l'action menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Gouvernement et les pays voisins pour faciliter le retour des réfugiés du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Par ailleurs, des fonds ont été obtenus pour entamer, dès la fin de l'année, des activités de relèvement au bénéfice de l'ensemble de la population selon les axes prioritaires dans le Sud-Kivu.

IV. Déploiement et reconfiguration de la MONUC

56. Au 18 novembre, l'effectif militaire de la MONUC s'établissait à 17 354 éléments, dont 16 667 soldats et 687 observateurs militaires et officiers d'état-major, contre un effectif autorisé de 17 790 personnes. Sur les 17 bataillons que compte la Mission, 15 sont déployés dans l'est du pays en quatre brigades (Ituri, Sud-Kivu, Nord-Kivu et Katanga). Les deux autres constituent la brigade de l'Ouest, déployée à Kinshasa. Six unités aériennes, cinq compagnies du génie, une compagnie de forces spéciales, deux unités fluviales et d'autres unités de soutien assurent à la force une capacité spécialisée.

57. Les tâches militaires découlant des processus de Nairobi et de Goma ainsi que la reprise des hostilités à grande échelle dans les Kivus pèsent lourdement sur les capacités de la MONUC. La Mission mène des opérations d'envergure sur quatre fronts : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Haut-Uélé. Elle opère dans une situation de conflit explosive où plusieurs groupes armés illégaux aux objectifs différents et des milices engagées dans la guérilla se soucient peu de la population civile. Du fait des moyens extrêmement limités des FARDC et de l'incapacité de bon nombre de ses unités à fonctionner de façon cohérente, la MONUC éprouve davantage de difficultés à assurer la sécurité dans ces régions. Sollicitée à l'excès, la MONUC ne dispose actuellement pas de forces de réserve, ce qui continue de compromettre sérieusement sa capacité de répondre à des crises sécuritaires de façon efficace et en temps voulu.

58. Pour faire face à ces difficultés, la MONUC a entamé la reconfiguration du déploiement de sa force afin de tirer le meilleur parti des capacités existantes. C'est ainsi que depuis 12 mois, des unités ont été redéployées d'autres secteurs pour renforcer les moyens disponibles dans les Kivus, où la MONUC a ainsi déployé plus de 62 % de sa force à ce jour. Dans le Nord-Kivu, l'effectif de la MONUC a doublé, passant de trois à six bataillons au cours des 12 derniers mois. Plus de 5 800 soldats, soit près de 38 % de l'effectif militaire total de la MONUC, sont déployés dans cette province.

59. La reprise des hostilités à grande échelle a accéléré la reconfiguration, qui est actuellement axée sur le renforcement de la présence militaire de la Mission à Goma et alentour. Ainsi, depuis le 25 octobre, la MONUC a redéployé quelque 500 soldats d'autres secteurs d'opération à Goma et alentours pour répondre à la crise. Par ailleurs, un bataillon indien (environ 800 soldats) est sur le point d'être déployé de Beni et Butembo dans la zone de Goma pour faire face à la crise. Le bataillon népalais de la brigade de l'Ituri sera redéployé pour le remplacer. Ces initiatives devraient permettre de déployer quelque 3 200 soldats à Goma et alentours pour empêcher les groupes armés de prendre le contrôle de la ville et des axes stratégiques des alentours. Par ailleurs, la MONUC a déployé deux hélicoptères d'attaque supplémentaires, portant ainsi leur nombre total à quatre à Goma. Quatre autres hélicoptères d'attaque présents dans le Sud-Kivu et en Ituri peuvent être repositionnés à Goma en une heure.

60. Grâce à la reconfiguration de sa structure et à l'augmentation envisagée de ses capacités, la MONUC prendra toutes les mesures possibles pour empêcher que les groupes armés illégaux prennent le contrôle de Goma. La Mission entend désigner des zones stratégiques qui peuvent être protégées avec la force nécessaire, dans les limites de son mandat. Goma sera protégée par la mise en place d'un solide périmètre extérieur, et la MONUC et la Police nationale congolaise renforceront la sécurité intérieure dans la ville en effectuant des patrouilles rigoureuses qui seront renforcées par un couvre-feu, lequel restera en place tant que la situation sécuritaire sera instable. La MONUC veillera aussi à ce que les principaux axes d'entrée et de sortie de Goma restent ouverts à son personnel et à ce que les agents et l'aide humanitaires continuent de jouir de la liberté de circulation. En outre, la MONUC protégera des lieux stratégiques choisis ainsi que les institutions publiques essentielles et les autorités publiques.

61. Conformément à son mandat, la MONUC établira et fera respecter, par tous les moyens nécessaires, des lignes à ne pas dépasser afin d'empêcher les groupes armés illégaux d'empiéter sur les axes vitaux et les grandes agglomérations dans le Nord-Kivu, notamment Saké, Masisi et Kanyabayonga. Elle prendra des mesures fermes pour protéger les civils sous la menace imminente d'un danger et pour prévenir les attaques contre les installations et le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires. À mesure que les forces belligérantes se retireront des lignes de front, la MONUC déploiera ses soldats pour surveiller les zones de séparation, conformément au plan de désengagement élaboré par la Mission.

62. Avec les moyens supplémentaires proposés, la stratégie de la MONUC consistera également à mener des opérations à partir de zones désignées dans les Kivus pour obliger les FDLR à accepter le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement. Il s'agira de couper les FDLR de leurs intérêts économiques et de renforcer l'état de préparation et la

capacité des FARDC pour leur permettre de mener des opérations contre les FDLR et d'autres groupes armés. Les forces spéciales, équipes de formation, moyens de renseignements et moyens aériens supplémentaires renforceront la capacité de la MONUC à cet égard. Les bataillons d'infanterie supplémentaires serviront de réserve, ce qui est indispensable pour permettre à la Mission d'assurer, avec plus de souplesse, ses déploiements selon les besoins pour renforcer l'action menée en vue de protéger les civils et d'améliorer les conditions de sécurité.

Moyens supplémentaires

63. Dans un exposé oral qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 3 octobre, mon Représentant spécial a indiqué les moyens supplémentaires dont la MONUC a besoin pour répondre aux multiples exigences nouvelles liées à l'exécution effective de son mandat. À la demande du Conseil, des experts militaires du Département des opérations de maintien de la paix ont présenté deux exposés sur les moyens supplémentaires requis. Dans une déclaration de son président en date du 29 octobre (S/PRST/2008/40), le Conseil a exprimé son intention d'examiner attentivement la demande présentée compte tenu de l'escalade des combats dans les Kivus. Ainsi qu'il est indiqué dans ma lettre au Président du Conseil en date du 31 octobre (S/2008/703), les moyens supplémentaires ci-après, dont la mobilisation se traduirait par une augmentation des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées, respectivement de 2 785 et de 300 éléments, ont été demandés :

a) Deux bataillons d'infanterie (850 éléments chacun), initialement déployés pour stabiliser la situation au Nord-Kivu;

b) Deux compagnies de forces spéciales (150 éléments chacune), pour permettre à la Mission de répondre aux crises;

c) Afin de renforcer la mobilité opérationnelle de la MONUC, des moyens aériens supplémentaires, à savoir 18 hélicoptères de transport (auxquels sera affecté un effectif de 260 personnes, y compris les équipages et le personnel au sol) et deux avions Hercules C-130 (auxquels sera affecté un effectif de 50 personnes, y compris les équipages et le personnel au sol);

d) Des moyens supplémentaires pour l'analyse des informations (50 agents) afin d'effectuer plus efficacement le dépouillement, l'analyse et la transmission des informations et, ainsi, de mieux apprécier les situations et de prendre rapidement des décisions;

e) Une compagnie d'ingénieurs (175 éléments), pour appuyer les moyens supplémentaires susmentionnés et réaliser des infrastructures horizontales destinées à améliorer la mobilité terrestre des forces de la MONUC;

f) Un total de 200 instructeurs ou conseillers militaires, pour appuyer et renforcer les programmes de formation que la Mission dispense actuellement aux FARDC;

g) Un renfort de deux unités de police constituées (150 éléments chacune), pour relever les unités militaires de la MONUC qui sont actuellement affectées à la garde statique et à la protection des forces.

64. Ces moyens supplémentaires visent à renforcer la capacité de la MONUC d'atteindre des objectifs spécifiques conformément à son mandat, et en particulier

de doter la Mission de la force de réserve et de la capacité d'intervention rapide qui lui faisaient défaut et qui lui auraient permis de répondre efficacement à la crise actuelle, d'assurer à la Mission une mobilité qui lui permette de déplacer ses troupes, dans les délais, vers n'importe quelle zone de crise, de la doter de la capacité d'effectuer des travaux de génie indispensables dans des zones difficiles où des entreprises de génie civil ne peuvent pas intervenir et de s'assurer qu'elle dispose des moyens de surveillance nécessaires, en personnel et en équipement.

Appui aux forces armées

65. Le Conseil de sécurité a chargé la MONUC d'appuyer les activités des FARDC, auxquelles il incombe au premier chef la responsabilité d'assurer l'intégrité territoriale et la sécurité de la République démocratique du Congo. Les FARDC continuent de se heurter à de graves difficultés en matière de capacités, de commandement et contrôle et de discipline; il faudra donc prendre des mesures d'urgence pour renforcer substantiellement leurs capacités comme principale stratégie de retrait pour la MONUC. Pour l'heure, il faudra aussi poursuivre les opérations conjointes contre les groupes armés dans l'Ituri et les FDLR et les opérations d'endiguement contre l'Armée de résistance du Seigneur. Ces opérations ont eu un effet, certaines unités des FARDC formées et encadrées par la MONUC ayant remporté des succès limités sur le terrain. Ces activités opérationnelles communes et de formation, auxquelles la MONUC a dû consentir un soutien considérable et qui sont déterminantes pour le succès des opérations, devraient être renforcées. Toutefois, elles ne peuvent être un engagement illimité ni se substituer à une formation militaire générale faisant partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, l'aide fournie par la MONUC est indispensable et devrait être considérée comme un investissement visant à préparer les FARDC à assumer les responsabilités résiduelles de la Mission.

66. Les problèmes rencontrés par les FARDC pendant l'actuelle crise dans le Nord-Kivu ont encore mis à jour la nécessité pour le Gouvernement et ses partenaires bilatéraux de s'engager d'urgence à créer une armée nationale crédible, bien formée, bien équipée et solide. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de plans cohérents de réforme du secteur de la sécurité permettant d'y parvenir. Il est indispensable que les États Membres s'engagent à prêter assistance au Gouvernement à cet égard.

Désarmement, démobilisation et réintégration

67. L'assistance technique que la Mission devra fournir au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration sera un facteur intimement lié aux activités que la MONUC est appelée à entreprendre dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Le programme national a reçu des crédits additionnels d'un montant de 72 millions de dollars de l'Association internationale de développement et de la Banque africaine de développement. Le programme continue d'œuvrer avec les principaux partenaires à la planification de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration de 131 400 combattants, dont 31 200 dans les Kivus. L'état d'avancement de l'exécution du programme influera sur le rythme d'intégration des FARDC et la consolidation des brigades intégrées, et vice versa. Dans ce contexte, l'objectif soutenu de la Mission sera de promouvoir la coordination entre les partenaires et les autorités nationales en vue de mobiliser la

volonté politique et les ressources nécessaires pour mener à bien les tâches urgentes de désarmement, démobilisation et réintégration et d'intégration de l'armée.

68. De nombreux problèmes subsistent en ce qui concerne le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. La majorité des nouveaux groupes cibles se trouve dans l'est de la République démocratique du Congo, où la situation actuelle en matière de sécurité n'est pas propice à sa mise en œuvre. Plusieurs questions concernant les modalités d'intégration de l'armée et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration restent sans réponse, notamment le lien entre le regroupement prévu dans le programme Amani et le processus de brassage/désarmement. Par ailleurs, étant donné que plusieurs éléments des groupes cibles ne pourront pas bénéficier du programme de désarmement, démobilisation et réintégration à cause du critère strict d'une arme par personne, il faut d'urgence concevoir d'autres formes d'assistance pour les intéressés. La coordination de ces diverses initiatives sera par conséquent d'une extrême importance.

V. Institutions et gouvernance

69. Au-delà de l'est de la République démocratique du Congo, on s'attache, avec l'appui de la MONUC et d'autres partenaires, à consolider la paix et renforcer la démocratie naissante, à régler les problèmes de gouvernance, à instaurer l'état de droit et à assurer la reconstruction et le développement. À sa session extraordinaire tenue du 16 juin au 15 juillet, l'Assemblée nationale a adopté la loi organique sur le Haut Conseil de la magistrature ainsi que les lois relatives à la décentralisation. Les autres lois nécessaires à la mise en œuvre de la décentralisation, portant notamment sur la délimitation des provinces, les circonscriptions administratives et le régime d'imposition, ont été adoptées. Conformément aux Actes d'engagement, un projet de loi d'amnistie pour les Kivus a été adopté par l'Assemblée nationale le 12 juillet. Le Sénat a toutefois suspendu son examen de ce projet de loi, comme suite à la reprise des combats dans le Nord-Kivu. Le 15 juillet, le Sénat a adopté un projet de loi sur la protection des enfants, qui prévoit des peines sévères pour les actes de violence sexuelle et la maltraitance ainsi que pour l'enrôlement d'enfants par les forces et groupes armés. Le projet doit maintenant être adopté par l'Assemblée nationale avant d'être promulgué. Grâce à l'action inlassable de sensibilisation menée par la MONUC, le Sénat a adopté le projet de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme.

70. Les principaux textes législatifs dont est saisi le Parlement à sa présente session, ouverte le 15 septembre, portent notamment sur le budget de 2009 ainsi que sur les lois en cours relatives à la décentralisation, à l'architecture judiciaire, aux élections et à l'amnistie. Dans l'intervalle, le Parlement a continué de renforcer son rôle de surveillance des activités du pouvoir exécutif en mettant en place des commissions d'enquête et en soumettant les ministres à des séances de questions.

71. Le 25 septembre, le Premier Ministre, Antoine Gizenga, a rendu sa démission au Président Kabila, pour cause d'âge avancé. Cette démission intervient à un moment où le Gouvernement est fortement critiqué par l'opinion publique, dont une large partie estime que celui-ci n'a pas été capable de régler les problèmes socioéconomiques et la situation en matière de sécurité dans l'est du pays.

72. Le 10 octobre, le Président Kabila a nommé le Ministre du budget, Adolphe Muzito, Premier Ministre, conformément aux dispositions d'un accord conclu entre

sa coalition, l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP), et le Parti lumumbiste unifié (PALU) et prévoyant que le Premier Ministre doit être nommé parmi les membres du PALU. Le nouveau gouvernement, annoncé le 26 octobre, compte 53 membres, dont quatre femmes, et traduit dans une certaine mesure l'équilibre entre régions et provinces du pays. Le parti du Président [Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD)], membre de l'AMP, détient deux des trois postes de Vice-Premier Ministre et environ un tiers des portefeuilles ministériels.

Élections locales

73. Le 15 juillet, le Comité directeur des élections, composé de la Commission électorale, des ministères de l'intérieur, du budget, des finances et de la planification, de la MONUC, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des principaux donateurs, a fait siennes les recommandations du Président de la Commission électorale indépendante tendant à mettre à jour la liste électorale et à tenir les élections locales avant la fin de juin 2009. Cette décision, qui faisait suite à de larges consultations, a reçu l'appui explicite du Gouvernement. Le 5 août, la Communauté d'États indépendants a adopté les procédures de mise à jour de la liste électorale et publié un communiqué de presse lançant officiellement le processus électoral. Le travail, d'une durée de deux mois, qu'il faudra effectuer sur le terrain pour mettre à jour la liste électorale devrait commencer au début de 2009. Dans l'intervalle, la MONUC et le PNUD continuent d'apporter un appui technique et opérationnel à la Commission, notamment pour le renforcement des capacités dans les domaines de la planification opérationnelle et de la stratégie.

74. Dans une lettre adressée à la Commission électorale indépendante, l'ancien Premier Ministre avait indiqué que le Gouvernement contribuerait à hauteur de 62 millions de dollars au financement des élections locales, prenant notamment en charge les dépenses de fonctionnement de la Commission, qui s'élèvent à 24 millions de dollars par an, ainsi que la mise à jour de la liste électorale et d'autres activités opérationnelles, d'un coût estimé respectivement à 40 millions de dollars et 120 millions de dollars. Cependant, le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés à décaisser les fonds annoncés. Le reste des dépenses relatives au processus électoral, d'un montant de 122 millions de dollars, devrait être assuré grâce à un financement international. À ce jour, les donateurs ont annoncé des contributions de 70 millions de dollars, dont 48,5 millions de dollars d'engagement ferme.

75. Cela étant, l'adoption du cadre législatif nécessaire par le Parlement demeure un problème réel. Il s'agit notamment de la loi organique sur la division des entités territoriales, qui détermine les circonscriptions électorales et conditionne le lancement de la mise à jour de la liste électorale et la répartition des sièges par circonscription. La loi a été approuvée par le Sénat en octobre et attend de l'être par l'Assemblée nationale. Son adoption rapide sera déterminante pour la tenue des élections locales d'ici le milieu de 2009.

Relèvement et consolidation de la paix

76. L'économie de la République démocratique du Congo demeure vulnérable face aux crises alimentaire, énergétique et financière et au déclenchement du conflit dans l'est du pays. Peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la décentralisation

financière et la réforme de secteurs clefs comme l'infrastructure, les industries extractives, le pétrole et l'exploitation forestière. Dans le même temps, le taux de croissance économique a été estimé à 10,8 % pour 2008 et le taux d'inflation, qui demeure une préoccupation majeure, est tombé de 34 % à 28 % pendant la période considérée. Selon une mission du Fonds monétaire international dépêchée à Kinshasa en septembre, le Gouvernement a fait des progrès considérables dans l'application des réformes permettant d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Dans l'intervalle, le Gouvernement fonctionne sur la base des paiements, avec un budget limité.

77. Des progrès ont été enregistrés s'agissant d'accélérer l'exécution des cinq projets prioritaires (chantiers) du Président Kabila, du programme d'action prioritaire et du contrat de gouvernance. Le 5 août, le Gouvernement et les donateurs internationaux partenaires sont convenus d'un plan d'action précisant les mesures prioritaires à prendre d'ici à la fin de l'année pour faire des avancées notables dans l'exécution du programme d'action prioritaire et des cinq projets prioritaires. Dans l'intervalle, la MONUC continue de soutenir les comités provinciaux de développement, qui rassemblent les autorités locales, les acteurs de la société civile, les partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et le secteur privé. Quatre comités sur 11 sont en place dans les provinces de Bandundu, Maniema, Orientale et Katanga et quatre autres sont en voie de création. En août 2008, la MONUC, le Ministère de la planification et les donateurs internationaux ont contribué à la tenue de 11 ateliers de la société civile dans toutes les provinces afin de promouvoir l'efficacité de la dette, les politiques de développement et la transparence dans la collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile. Il est aussi prévu d'organiser, en collaboration avec le PNUD, la Belgique et la Agency for International Development des États-Unis, des campagnes d'information et de sensibilisation sur le processus de décentralisation.

VI. Aspects financiers

78. Dans sa résolution 62/256, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit de 1 187 676 400 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUC. Des informations sur les incidences financières découlant de mes recommandations seront présentées au Conseil à brève échéance dans un additif au présent rapport. Au 31 août 2008, les contributions non acquittées au Compte spécial pour la MONUC s'élevait à 606,8 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions à toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 3 873 700 000 dollars. Au 31 octobre 2008, le montant dû aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées s'élevait à 21,6 millions de dollars. Les remboursements au titre des contingents et unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents pour cet exercice ont été effectués jusqu'à août 2008 et à décembre 2009, respectivement.

VII. Observations

79. La crise dans le Nord-Kivu est entrée dans une phase critique. La population civile paie un lourd tribut humanitaire. Je suis profondément préoccupé par la perspective de voir les conflits ethniques se raviver dans l'est de la RDC si la crise devait perdurer. Les déplacements forcés de populations et le fait avéré que des civils sont pris pour cible sont inquiétants. Dans le climat actuel, on ne peut écarter la possibilité de massacres de civils. Les faits récents ont aussi fait ressortir le risque de voir le conflit se propager dans toute la région, avec des conséquences considérables.

80. Je me félicite de l'intensification des efforts déployés sur le plan politique pour résoudre la crise ces dernières semaines, notamment au niveau bilatéral entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les propositions concrètes formulées pour l'adoption de mesures de confiance et la coopération entre les deux pays devraient être mises en œuvre d'urgence et bénéficier de l'appui de leurs partenaires internationaux. J'engage les Présidents Kabila et Kagamé à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre ces mesures et pour normaliser les relations entre leurs pays. Je salue également le rôle important joué par les acteurs régionaux et internationaux à cet égard, et leur demande instamment de poursuivre les efforts afin de trouver une solution durable à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

81. La priorité, dans l'immédiat, serait de mettre fin aux combats en cours, engagés par le CNDP. Je lance un appel à tous les pays voisins en mesure de le faire d'user de leur autorité morale pour persuader Laurent Nkunda de respecter pleinement un cessez-le-feu complet, de revenir à l'application des Actes d'engagement et de cesser l'action militaire, qui a à ce jour aggravé une crise humanitaire très profonde dans le Nord-Kivu.

82. Les récents événements ont démontré que le manque de moyens dont souffrent les FARDC est un obstacle majeur à la paix dans la région et à l'exécution du mandat de la MONUC. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit prendre d'urgence des mesures pour établir des chaînes de commandement et de discipline clairement définies au sein des FARDC tout en entretenant des liens étroits de coopération et de coordination avec la MONUC. Le Gouvernement devrait aussi, à titre prioritaire, veiller à ce que les forces armées mènent des actions visibles et efficaces contre les FDLR, conformément au Communiqué de Nairobi. La MONUC continuera à appuyer les opérations des FARDC contre les FDLR conformément à son mandat. À cet égard, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a besoin d'urgence d'une aide bilatérale substantielle et soutenue pour constituer une armée nationale crédible et cohérente capable de garantir l'intégrité territoriale et la sécurité nationale du pays, dans le cadre d'un plan de réforme du secteur de la sécurité reposant sur des normes internationales. Cette assistance doit être coordonnée entre les partenaires, dont la MONUC. Les efforts visant à instaurer un climat de sécurité et de stabilité durables dans l'est de la République démocratique du Congo ne porteront pas de fruits sans un tel plan. J'engage le Gouvernement à collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux pour accélérer la mise en œuvre d'une action internationale coordonnée à cet égard.

83. Il n'y a pas de solution militaire à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est par conséquent impératif que tous les groupes armés reviennent à l'application des accords politiques existants et que les parties prenantes œuvrent de concert pour trouver des solutions aux causes profondes du conflit dans cette région troublée. J'ai demandé à mon Envoyé spécial d'aider toutes les parties à réaliser cet objectif avec le concours des dirigeants de la région et des partenaires internationaux, dans le cadre du mécanisme régional créé au sommet régional de Nairobi. Je trouve encourageant l'issue positive de sa première mission dans la région, qui a jeté les bases pour l'intensification des efforts en vue de mettre en place un cessez-le-feu efficace et de relancer un processus politique global. Je demande à tous les acteurs d'accorder à mon Envoyé spécial leur pleine coopération.

84. Malgré les ressources limitées de la MONUC, force est de reconnaître que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo aurait été plus catastrophique n'eût été la présence de la Mission et le rôle actif qu'elle a joué pour ce qui est de protéger des dizaines de milliers de civils, de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire et de prévenir des violations graves des droits de l'homme. Il est indispensable que la MONUC bénéficie de la coopération des autorités et du peuple congolais pour s'acquitter de son mandat au bénéfice des populations touchées par la crise actuelle. Je leur demande donc de rejeter toute tentative d'incitation à l'hostilité ou de mobilisation de la population contre la MONUC et le personnel humanitaire.

85. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUC pour une autre période de 12 mois, jusqu'au 31 décembre 2009. Dotée de ressources supplémentaires et d'une structure reconfigurée, la MONUC continuera de se concentrer sur la tâche prioritaire consistant à protéger la population civile dans l'est de la République démocratique du Congo, où l'autorité de l'État ne s'exerce guère. En coordination étroite avec mon Envoyé spécial, la MONUC appuiera également l'action menée pour porter remède aux causes profondes du conflit. La Mission continuera aussi d'apporter un appui global et cohérent aux processus de Goma et de Nairobi. Ces processus, qui représentent des engagements politiques importants pris par les parties, offrent le cadre politique indispensable pour aborder le problème posé par le CNDP et les FDLR.

86. La MONUC insistera pour que soient mis en œuvre simultanément les engagements pris au titre des processus de Goma et de Nairobi et, en usant des moyens dont elle dispose, veillera à ce que tous les acteurs agissent de bonne foi, y compris en ce qui concerne l'exécution du plan de désengagement présenté aux parties.

87. La MONUC continuera de soutenir le rapatriement volontaire des membres des FDLR au titre du processus de Nairobi, tout en appuyant les opérations des FARDC contre les FDLR. Au cas où les efforts visant à réaliser, de façon volontaire, le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement ne portaient de fruits, l'emploi de la force par la MONUC pourrait être nécessaire pour contraindre les groupes armés étrangers récalcitrants présents sur le sol congolais à se conformer aux engagements de Nairobi, conformément au mandat de la Mission.

88. De concert avec les autorités douanières et policières congolaises, la MONUC continuera d'effectuer des contrôles inopinés dans les aéroports et les autres

points de transit dans le Nord et le Sud-Kivu afin de lutter contre le commerce illicite des ressources minérales et des armes qui a maintenu en activité les FDLR et les autres groupes armés.

89. Comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, la MONUC continuera d'apporter un appui à l'organisation des élections locales, à condition que les autorités nationales prennent les mesures nécessaires pour que ces élections se tiennent au plus tard au milieu de 2009, notamment en décaissant les fonds qu'ils ont annoncés et en adoptant le cadre législatif requis. En coordination avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, la MONUC suivra de près les progrès accomplis de façon à réduire le niveau de l'appui qu'elle fournit, si le processus électoral venait à être retardé après la date butoir actuelle fixée à la mi-2009.

90. Du fait de la gravité de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays, la MONUC devra poursuivre son action de surveillance et de promotion. La lutte contre l'impunité demeure le plus grand défi à relever dans le domaine des droits de l'homme. Le recensement des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République démocratique du Congo entre 1993 et 2003 constitue un autre instrument de lutte contre l'impunité. Je rappelle à tous ceux qui ont participé à des hostilités en République démocratique du Congo que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations du droit international humanitaire sont portés devant la justice internationale, notamment par les soins de la Cour pénale internationale.

91. J'estime fermement que le Conseil de sécurité et le Secrétariat devraient revoir soigneusement les hypothèses et les objectifs fondamentaux de la MONUC pendant la prochaine période couverte par le mandat. Après près de 10 ans d'existence, il faut procéder à un examen de la structure de la Mission et à une évaluation approfondie de ses activités civiles et de ses déploiements pour s'assurer de la complémentarité avec les autres partenaires. La MONUC collaborera avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires à l'élaboration d'une stratégie propre à lui permettre de leur transférer progressivement la responsabilité de tâches à plus long terme, telles que la réforme de la justice, le renforcement de la gouvernance et la décentralisation, afin d'assurer une transition sans heurts.

92. Pour conclure, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à tous les membres du personnel de la MONUC – civils, militaires et policiers – qui, sous la conduite de mon Représentant spécial, n'ont cessé de faire preuve de détermination et d'abnégation dans des conditions très difficiles pour aider le peuple congolais, qui traverse une période critique de son histoire. Je voudrais également exprimer toute ma gratitude à mon Envoyé spécial pour les efforts qu'il a rapidement déployés en vue de trouver une solution à la crise en cours, ainsi qu'aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et au personnel humanitaire qui s'emploient laborieusement à sauver des vies dans des conditions extrêmement difficiles. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents à la MONUC et à leur personnel en uniforme, ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations multilatérales et non gouvernementales qui fournissent le soutien nécessaire pendant la crise en cours dans le Nord-Kivu et ailleurs en République démocratique du Congo.

Carte